MAIRIE DE BRENNILIS

LE BOURG

29690 BRENNILIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE BRENNILIS.

L'an deux mille dix, le 6 novembre à 10 h 00.

Le Conseil Municipal de BRENNILIS, dûment convoqué en session ordinaire à la Mairie,

Sous la présidence de Jean-Victor GRUAT, Maire.

Présents: Jean-Victor Gruat, Marcel Gérardin, Françoise Borgne, Olivier Magoariec, Alexis Manac'h,

Carole le Boulanger (subséquemment procuration à Berc'hed Troadec), Jérôme Cochennec

(subséquemment procuration à Anita Daniel), Sylvie Birhart, Jean Faillard, Anita Daniel (subséquemment procuration à Françoise Borgne), Berc'hed Troadec

Convocation: 27 octobre 2010

Secrétaire de séance: Carole Le Boulanger (subséquemment: Berc'hed Troadec)

\*\*\*\*\*\*\*\*\*

## Objet : Soutien à l'activité de l'ADMR

La Présidente du Conseil d'administration de l'association de l'ADMR du Huelgoat a informé par lettre du 18 octobre 2010 les communes desservies par l'association – Berrien, Botmeur, Brennilis, Huelgoat, La Feuillée, Locmaria Berrien, Plouyé – des difficultés persistantes rencontrées qui, s'il n'y était pas remédié rapidement par le Conseil général, provoquerait dès la fin de l'année 2007 une situation de cessation de paiement amenant le licenciement des personnels et l'arrêt du service rendu aux bénéficiaires en termes de maintien à domicile.

Le Conseil municipal de Brennilis,

 conscient de l'importance de l'action de l'ADMR en terme de soutien aux personnes dépendantes et préoccupé des graves conséquences qu'aurait une cessation d'activité de l'ADMR du Huelgoat, y compris en ce qui concerne l'emploi, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

- de soutenir l'action concertée des maires des 7 communes couvertes par l'ADMR du Huelgoat auprès du Conseil général, tout en souhaitant que cette action s'élargisse aux ADMR voisines
- d'adopter le texte de la motion pour le soutien d'activité de l'association ADMR local du secteur du Huelgoat annexé à la présente délibération.

Pour copie certifiée conforme au registre.

Le Maire.

Jean-Victor GRUAT

## MOTION POUR LE SOUTIEN D'ACTIVITE DE L'ASSOCIATION ADMR LOCALE DU SECTEUR D'HUELGOAT

Le Conseil d'Administration de l'ADMR locale d'HUELGOAT qui regroupe les communes de BERRIEN, BRENNILIS, BOTMEUR, HUELGOAT, LA FEUILLEE, LOCMARIA BERRIEN et PLOUYE sera confronté vers la mi-décembre 2010, à une situation financière alarmante avec une cessation de paiement des charges.

D'autres associations du réseau ADMR sont dans un état identique et elles risquent d'être mises sous procédure de sauvegarde ou de redressement créant un risque sanitaire et social dans certaines communes et cantons du département (personnes aidées, personnel d'intervention et autres salariées)

Depuis plusieurs mois cette situation est connue de la Fédération Départementale de l'ADMR, de l'union nationale des ADMR, du Conseil Général, sans résultat. Le Conseil Général du Finistère accorde à la Fédération un tarif horaire unique de 20 € 45 pour toutes les personnes aidées bénéficiant de l'APA, à charge à la fédération de répartir, par un système de péréquation, les sommes perçues auprès des associations en fonction des conditions favorables ou défavorables dans lesquelles elles exercent (critères géographiques, démographiques, ancienneté et qualification du personnel, dépendance des personnes aidées et autres paramètres à prendre en compte)

Puisque la Fédération est semble-t-il dans l'incapacité de mettre en œuvre ce système de mutualité indispensable à la solidarité et à l'équité entre les Associations formant le réseau ADMR 29 nous demandons l'arbitrage du Conseil Général qui doit engager, d'urgence, sa responsabilité politique sur ce dossier.

Trois points importants sont à rappeler :

- Autorisation « prix unique » discutée avec la seule fédération ADMR sans consultation des associations locales ;
- La péréquation 2009 a été mise en place sans consultation des associations locales ;
- les nouveaux flux financiers entre la Fédération et les associations locales ADMR (information en Août pour mise en application en Juillet) ont également été imposés sans consultation préalable des associations et sans réfléchir aux conséquences de trésorerie désastreuses qui en découlent :

SANS AIDE FINANCIERE IMMEDIATE L'ASSOCIATION ADMR D'HUELGOAT NE SERA PAS EN CAPACITE DE PAYER L'ENSEMBLE DE SES CHARGES. CETTE SITUATION ENTRAINERAIT UN RISQUE SANITAIRE GRAVE POUR 300 PERSONNES AIDEES ET DES CONSEQUENCES INACCEPTABLES POUR 60 SALARIES.

Le Conseil d'Administration de l'ADMR d'Huelgoat sollicite les maires et les élus des 7 communes du territoire d'intervention pour l'adoption de cette motion de soutien de l'activité de l'association auprès des personnes fragilisées et aidées.

Avec nos remerciements

Pour l'association La Présidente de l'ADMR locale de Huelgoat Anita DANIEL

